

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 18 juin 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 12 juin 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 24
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Claude DALLE, pouvoir à Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, pouvoir à Claude LEGOUY, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désignée secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

**DEL 2024-06-08
BUDGET GENERAL – BP 2024
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif,
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits du budget 2024,

FONCTIONNEMENT

1) Direction de l'Education - Dépenses

Lors du vote du budget primitif 2024, une somme de 96 500 € avait été provisionnée au titre de la participation 2024 à l'Ecole Sainte Marie. Depuis, son montant a été finalisé et il convient d'abonder ces crédits de 2 560 €.

2) Service Population – Dépenses

Les lignes budgétaires relatives aux dépenses liées au logiciel Synbird et à des dépenses d'entretien sont respectivement augmentées de 476 € et 150 €.

3) Direction Sports-Animation-Jeunesse - Dépenses

600 € sont ajoutés afin de pouvoir effectuer le reversement des recettes de la patinoire au Téléthon.

4) Archives - Dépenses

Des achats de matériel ont été inscrits en investissement lors du vote du budget primitif 2024. Or, ce sont au final des dépenses de fonctionnement. La ligne correspondante est abondée de 1 740 €.

5) Finances – Dépenses et Recettes

Dépenses :

Les crédits liés au versement de plusieurs subventions et participations sont abondés comme suit :

- SAGEBA : + 5 000 €.
- Syndicat du chemin des Meuniers : + 400 €
- Les Cochons de Crépy : + 708 €

Lors du vote du budget, une enveloppe de 15 000 € avait été prévue pour les subventions Politique de la Ville 2024, la liste des projets financés n'étant pas arrêtée.

Au vu de la liste établie, le montant total des subventions s'élève à 10 000 €. Le reliquat de 5 000 € est retiré de la ligne de dépenses correspondante.

Recettes :

Depuis le vote du budget, plusieurs recettes ont été notifiées. Les lignes budgétaires correspondantes sont ajustées comme suit :

Impôts locaux	213 556
Allocations compensatrices	229 676
Dotation Globale de Fonctionnement dont :	
Dotation forfaitaire	- 11 617
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	8 203
Dotation nationale de péréquation (DNP)	- 50 650
Total	389 168

INVESTISSEMENT

1) Opération 108 « Matériel et véhicules » - Dépenses et Recettes

Dépenses :

Les 1 740 € prévus pour le matériel des archives qui sera finalement financé en fonctionnement sont retirés de l'opération.

Recettes :

Le Conseil départemental de l'Oise a alloué à la Commune 2 subventions de 7 770 € et 250 € pour l'acquisition de 2 motos et d'un gilet pare-balles.

2) Opération 109 « Voiries et espaces verts » - Dépenses

25 000 € sont retirés de cette opération pour financer l'acquisition de terrains en zone humide.

3) Opération 118 « Vidéosurveillance » - Recettes

Les écrans qui ont été acquis sont financés à hauteur de 7 370 € par le Conseil départemental de l'Oise.

4) Opération / AP 123 « Collégiale Saint Thomas de Canterbury » - Recettes

Une subvention de 120 000 € a été allouée par le Conseil départemental de l'Oise à la Commune pour cette opération.

5) Travaux Passerelle – Dépenses et Recettes

20 000 € sont ajoutés en dépenses et en recettes pour des travaux à la Passerelle, refacturés pour moitié à la CCPV.

6) Acquisitions foncières - Dépenses

25 000 € sont inscrits pour l'acquisition d'un terrain en zone humide.

7) « Finances » - Recettes

La cession de l'Office du tourisme qui a été approuvée lors du Conseil municipal du 26 mars est inscrite au budget pour un montant de 468 000 €.

Au vu des recettes inscrites dans cette décision modificative du budget, l'emprunt d'équilibre est diminué de 987 664 €. Le montant inscrit au budget primitif était de 5 144 627 €, il passe à 4 156 963 €.

Le virement de la section fonctionnement à la section d'investissement est de 382 534 €.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir adopter les ajustements suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	Mouvement
73	Impôts et taxes	213 556,00
74	Dotations, subventions et participations	175 612,00
Total		389 168,00

Dépenses

011	Charges à caractère général	2 366,00
65	Autres charges de gestion courante	4 268,00
023	Virement à la section d'investissement	382 534,00
Total		389 168,00

INVESTISSEMENT

Recettes

Opération 108	Produits des cessions d'immobilisations	8 020,00
Opération 118	Vidéosurveillance	7 370,00
Opération 123	Collégiale Saint Thomas	120 000,00
024	Produits de cession	468 000,00
45	Travaux Passerelle	20 000,00
16	Emprunt	- 987 664, 00
021	Virement de la section fonctionnement	382 534,00
Total		18 260,00

Dépenses

HCO	Acquisition de terrains	25 000,00
Opération 108	Matériel et Véhicules	- 1 740,00
Opération 109	Voiries et espaces verts	- 25 000,00
45	Travaux Passerelle	20 000,00
Total		18 260,00

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240618-DEL2024-06-08-DE
Date de télétransmission : 20/06/2024
Date de réception préfecture : 20/06/2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

4 abstentions :

Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 18 juin 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 20 JUIN 2024

Catherine LECOMTE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.